



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

8996^e séance

Mercredi 16 mars 2022, à 10 heures

New York

Provisoire

Président : M. Abushahab. (Émirats arabes unis)

Membres :

| | |
|---|-----------------------------|
| Albanie | M. Hoxha |
| Brésil | M. de Almeida Filho |
| Chine | M. Dai Bing |
| États-Unis d'Amérique | M. DeLaurentis |
| Fédération de Russie | M. Polyanskiy |
| France | M. de Rivière |
| Gabon | M. Biang |
| Ghana | M. Agyeman |
| Inde | M. Tirumurti/M. Ravindran |
| Irlande | M ^{me} Byrne Nason |
| Kenya | M. Kiboino |
| Mexique | M. de la Fuente Ramírez |
| Norvège | M ^{me} Juul |
| Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | M. Kariuki |

Ordre du jour

La situation en Libye

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Libye

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Libye à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, et M^{me} Jazia Jibril Mohammed Shuaïter, représentante de la société civile.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés de M^{me} DiCarlo, de l'Ambassadeur T. S. Tirumurti, Représentant permanent de l'Inde, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, et de M^{me} Shuaïter.

Je donne maintenant la parole à M^{me} DiCarlo.

M^{me} DiCarlo (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de présenter un exposé au Conseil de sécurité sur la situation en Libye.

Depuis mon dernier exposé au Conseil, le 24 janvier (voir S/PV.8952), plusieurs évolutions notables sont survenues dans le pays. Le pouvoir exécutif libyen est confronté à une crise qui, si elle n'est pas résolue, pourrait générer de l'instabilité et entraîner la formation de gouvernements parallèles dans le pays. L'ONU ne ménage aucun effort pour régler cette crise. Notre objectif est de rassembler les parties prenantes libyennes pour qu'elles se mettent d'accord sur une base constitutionnelle permettant la tenue des élections dans les meilleurs délais.

Sur le front économique, la réunification de la Banque centrale a progressé. Sur le plan de la sécurité, l'accent est actuellement mis sur la protection des travaux de la Commission militaire conjointe 5+5 contre les retombées négatives de la crise politique et sur les mesures susceptibles de faciliter le retrait des

mercenaires et des combattants étrangers. Malheureusement, la situation humanitaire et la situation des droits humains restent des sources de préoccupation.

Je voudrais revenir en détail sur les points que je viens d'évoquer.

Après le report des élections nationales, initialement prévues pour décembre 2021, la Chambre des députés et le Haut Conseil d'État se sont concentrés sur la nomination d'un nouveau gouvernement intérimaire. Ils ont également convenu de définir un processus d'amendement de la proposition constitutionnelle de 2017 et de s'engager sur la voie des élections.

Le 10 février, la Chambre des députés a adopté le douzième amendement constitutionnel, semble-t-il après avoir trouvé un consensus avec le Haut Conseil d'État. Le processus défini dans l'amendement constitutionnel prévoit la nomination, avant le 24 février, par la Chambre des députés et le Haut Conseil d'État, d'un comité d'examen constitutionnel, représentant les trois régions de la Libye. Ce comité n'a jamais vu le jour.

Le 10 février, la Chambre des députés, avec l'aval de 52 membres du Haut Conseil d'État, a également désigné M. Fathi Bashagha, ancien Ministre de l'intérieur, pour former un nouveau gouvernement, qui sera présenté à la Chambre des députés pour un vote de confiance.

L'ONU a pris note à la fois du vote sur le douzième amendement constitutionnel et de la désignation du Premier Ministre. Nous avons averti la Chambre des députés que le vote de confiance sur le nouveau Gouvernement proposé devait être transparent et conforme aux lois et aux règlements libyens. Or, le 24 février, le Haut Conseil d'État s'est prononcé contre la formation d'un nouveau gouvernement et le douzième amendement constitutionnel.

Le 1^{er} mars, la Chambre des députés a procédé à un vote de confiance sur le nouveau Gouvernement. L'ONU a reçu des informations selon lesquelles le vote avait été entaché de vices de procédure et de menaces de violence contre certains membres de la Chambre et leur famille. Ces manquements ont porté atteinte à la crédibilité du processus.

Dans une déclaration du 2 mars, le Secrétaire général s'est dit préoccupé par le fait que le vote n'avait pas respecté les normes de transparence et de procédure. Le 3 mars, les membres du Cabinet de M. Bashagha ont malgré tout prêté serment devant la Chambre des députés.

Depuis le vote du 1^{er} mars, la situation sur le terrain est restée relativement calme. Cependant, nous avons observé une augmentation des discours menaçants, une montée des tensions politiques et des divisions entre les groupes armés dans l'ouest de la Libye. Les dirigeants du Gouvernement d'unité nationale ont contesté la légitimité du vote, déclarant qu'ils ne transfèreraient le pouvoir qu'à un gouvernement élu. En parallèle, M. Bashagha insiste sur le fait qu'il dirige le Gouvernement légitime.

Notre priorité est de répondre aux aspirations des plus de 2,8 millions de Libyens qui se sont inscrits sur les listes électorales. Ils doivent pouvoir choisir leurs dirigeants par le truchement d'élections crédibles, transparentes et ouvertes à tous, conformément à un cadre constitutionnel et juridique convenu.

La Conseillère spéciale du Secrétaire général, M^{me} Stephanie Williams, poursuit ses consultations avec un large éventail d'acteurs libyens du monde politique, du secteur de la sécurité et de la société civile. L'ONU s'efforce de dégager un consensus entre les institutions libyennes en vue d'organiser des élections dans les plus brefs délais. Nous avons pour objectif de convoquer un comité mixte composé de membres de la Chambre des députés et du Haut Conseil d'État dans le but de parvenir à un accord entre les deux organes sur une base constitutionnelle qui permettrait de tenir des élections cette année.

Le 3 mars, la Conseillère spéciale Williams a invité le Président de la Chambre des députés et le Président du Haut Conseil d'État à désigner six membres chacun pour former le comité mixte. Les dirigeants de la Chambre des députés et du Haut Conseil d'État ont répondu favorablement à cette proposition. Hier, le Haut Conseil d'État a désigné ses représentants au comité mixte. Nous attendons de la Chambre des députés qu'elle fasse de même dans les prochains jours afin d'éviter tout nouveau retard dans ce processus.

Je juge encourageant l'appui apporté à l'initiative de l'ONU par les Libyens, mais aussi par le Conseil de la présidence. Les partenaires internationaux se sont également félicités de cette initiative. Par ailleurs, la Conseillère spéciale Williams a offert ses bons offices pour engager une médiation entre M. Abdul Hamid Mohammed Dbeibah et M. Bashagha pour sortir de l'impasse politique actuelle.

Si le différend autour de la légitimité du pouvoir exécutif perdure, la Libye pourrait de nouveau connaître

deux gouvernements parallèles, ce qui pourrait générer de l'instabilité, voire même des troubles, et miner la perspective d'élections.

La situation a évolué de façon inquiétante depuis le vote de confiance qui a eu lieu le 1^{er} mars à la Chambre des députés. Les vols locaux entre Tripoli et les villes de l'est de la Libye restent suspendus, tandis que, les 9 et 10 mars, les forces de l'ouest de la Libye appuyant l'un ou l'autre camp ont avancé vers la capitale. La Conseillère spéciale Williams a travaillé avec les deux parties et est parvenue à apaiser les tensions. L'ONU continue d'exhorter les deux parties à entamer un dialogue constructif pour sortir de l'impasse politique et à s'abstenir de toute action unilatérale susceptible de creuser plus encore les divisions.

Sur le plan de la sécurité, la Commission militaire conjointe 5+5 continue de prendre des mesures pour mettre en œuvre son plan d'action pour le retrait des combattants étrangers, des forces étrangères et des mercenaires de la Libye. La composante de surveillance du cessez-le-feu de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) continue de travailler en étroite collaboration avec la Commission militaire conjointe 5+5 afin de créer un centre opérationnel à Syrte.

Le secteur économique libyen continue de pâtir d'un manque de surveillance et de transparence des dépenses publiques. Étant donné qu'aucun budget national n'a été approuvé en 2021, la Banque centrale de Libye a procédé au versement des salaires et des subventions du secteur public sur la base du dernier budget approuvé. Ces versements sont complétés par des mesures de dépenses extraordinaires demandées par le Gouvernement d'unité nationale à la Banque centrale.

Une controverse sur les décaissements budgétaires a entravé le fonctionnement de la National Oil Corporation. Le 9 janvier, les négociations entre le Gouvernement d'unité nationale et les forces de surveillance des champs pétrolifères concernant le non-versement des salaires ont permis d'éviter l'arrêt de la production pétrolière dans certaines parties du pays. En dépit de ces préoccupations, j'ai le plaisir d'annoncer que le Gouverneur et le Vice-Gouverneur de la Banque centrale de Libye ont lancé un programme de réunification de l'institution, sur la base des recommandations issues d'un audit indépendant de la Banque effectué en juillet 2021.

La situation des droits humains en Libye demeure très préoccupante. La MANUL a observé une recrudescence des discours de haine, de la diffamation et des menaces, ainsi que des incitations à la violence et des actes de violence contre des militants, des journalistes et des acteurs politiques, y compris des femmes. Des acteurs étatiques et non étatiques continuent d'arrêter et de détenir arbitrairement des défenseurs des droits humains. Dans l'est de la Libye, en particulier, les lois sur la sécurité nationale sont souvent appliquées de manière arbitraire. Dans le même temps, l'absence de garanties d'une procédure régulière et d'un procès équitable entache les procédures des tribunaux militaires.

Des migrants et des réfugiés continuent d'être interceptés en mer par les autorités libyennes et transférés dans des centres de détention officiels ou non, où ils subiraient de graves violations des droits humains. Des cas de décès en détention, de torture, de famine et d'extorsion sont également signalés. L'ONU se déclare de nouveau prête à collaborer avec les autorités libyennes pour renforcer la gouvernance en matière de migrations et le contrôle aux frontières, conformément au droit international et en coopération avec les partenaires internationaux.

En ce qui concerne la situation humanitaire, l'ONU a enregistré une nouvelle diminution du nombre de déplacés, de 179 000 personnes à la fin 2021 à 168 000 au 5 mars. En revanche, les expulsions décidées par les collectivités locales suscitent une préoccupation croissante. La nécessité de trouver des solutions durables pour garantir la sécurité physique, matérielle et juridique des personnes déplacées reste une priorité absolue.

La Libye se heurte à présent à une nouvelle phase de polarisation politique. Cela risque de diviser une fois de plus ses institutions et d'effacer les acquis de ces deux dernières années. Nous savons d'expérience ce que des actions unilatérales, un gouvernement divisé et une transition sans fin peuvent réserver à la Libye. Nous restons convaincus que des élections crédibles, transparentes et ouvertes à tous, ancrées dans un cadre constitutionnel et législatif robuste, sont le seul moyen de sortir de l'impasse actuelle.

J'exhorte les membres du Conseil de sécurité à transmettre ce message aux parties libyennes, à appeler les institutions libyennes à faire preuve d'un leadership responsable, et à rester unis à l'appui des efforts que déploie l'ONU pour accompagner la Libye pendant sa transformation en un pays pacifique et stable.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M^{me} DiCarlo de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Tirumurti.

M. Tirumurti (*parle en anglais*) : Conformément au paragraphe 24 e) de la résolution 1970 (2011), du 26 février 2011, j'ai l'honneur de faire rapport au Conseil de sécurité sur les travaux du Comité créé en application de cette résolution. Le présent rapport couvre la période allant du 25 janvier au 16 mars. Le Comité a mené ses travaux suivant la procédure d'approbation tacite dans le but de faciliter l'application des mesures de sanction.

Je commencerai par l'embargo sur les armes. Le Comité a reçu une lettre des Émirats arabes unis dans laquelle ils l'informaient du transfert de matériel non létal ayant pour but exclusif l'aide au Gouvernement libyen pour la sécurité ou le désarmement, conformément au paragraphe 13 a) de la résolution 2009 (2011), tel que modifié par le paragraphe 10 de la résolution 2095 (2013). Le Comité est en train d'examiner une demande de dérogation présentée par l'Allemagne au titre du paragraphe 13 b) de la résolution 2009 (2011), qui concerne la fourniture d'armes de petit calibre, d'armes légères et d'équipements connexes, exportés temporairement en Libye et destinés à l'usage exclusif du personnel des Nations Unies notamment. Le Comité a également répondu à une demande de directives de la Turquie concernant l'embargo sur les armes, ainsi qu'à une question de Sri Lanka portant sur le régime de sanctions.

S'agissant du gel des avoirs, le Comité n'a pas opposé de fin de non-recevoir à une notification soumise par la Suisse au titre du paragraphe 19 a) de la résolution 1970 (2011). Le Comité examine actuellement une notification présentée par Bahreïn au titre du paragraphe 19 a) de la même résolution, qui avait été précédemment soumise au titre du paragraphe 21 de ladite résolution. Le Comité a également reçu une notification présentée par le Luxembourg au titre du paragraphe 19 a). Le Comité n'a pas opposé de décision négative pour une portion de la quantité concernée par la notification, mais, pour l'autre portion, a conseillé au Luxembourg de présenter une demande de dérogation au titre du paragraphe 19 b) de cette même résolution. Le Comité envisage actuellement les réponses à donner à des lettres reçues de la Libye et de la Belgique sur des questions relatives aux avoirs gelés de la Libyan Investment Authority.

En ce qui concerne les mesures visant à empêcher l'exportation illicite de pétrole, y compris de pétrole brut et de produits pétroliers raffinés, depuis la Libye, le Comité a reçu des lettres de la Libye et de son référent auprès du Gouvernement libyen, nommé en application de la résolution 2146 (2014), concernant une tentative présumée d'exportation illicite de pétrole brut hors du contrôle de la National Oil Corporation. Le Groupe d'experts sur la Libye a également fait rapport au Comité sur cette même question.

Quant à la Liste des sanctions, le Comité a reçu d'un État Membre une demande de radiation de la Liste concernant cinq personnes. L'examen de quatre de ces demandes est en cours, tandis que la cinquième demande n'a pas été approuvée par le Comité. Par ailleurs, le Comité a reçu une quatrième communication du point focal pour les demandes de radiation créé par la résolution 1730 (2006), relative à la demande de radiation d'une personne inscrite sur la Liste. Le processus du point focal est toujours en cours. Le Comité a également mis à jour certains éléments d'identification concernant une personne inscrite sur la Liste des sanctions.

Comme toujours, je tiens à réaffirmer l'engagement du Comité à faciliter la mise en œuvre des mesures qui ont été adoptées et à contribuer à la promotion de la paix et de la stabilité en Libye.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie l'Ambassadeur Tirumurti de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Shuaïter.

M^{me} Shuaïter (*parle en arabe*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir permis de participer à la présente séance sur la situation en Libye. Je suis une militante issue des milieux universitaire et juridique, et je suis candidate aux prochaines élections législatives. J'ai déjà eu l'honneur, aux côtés de certains de mes amis du Forum de dialogue politique interlibyen, de rencontrer certains membres du Conseil de sécurité à la fin novembre 2020. C'est en qualité de représentante de la société civile libyenne que je m'adresse au Conseil aujourd'hui. À ce titre, je souhaite transmettre les préoccupations et les aspirations du peuple libyen en cette période charnière de la vie de l'État libyen moderne.

La première préoccupation du peuple libyen a trait à l'évolution actuelle de la situation, à l'impasse dans laquelle s'enferme le processus politique et au fait qu'il s'est écarté de la voie à suivre. À cet égard, le peuple libyen espère que le Conseil de sécurité exhortera à maintenir la paix et la stabilité et à renouer avec

le consensus entre tous les partis politiques libyens, conformément à toutes les résolutions qu'il a adoptées sur la situation en Libye.

Il me plaît également de transmettre à la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la Libye, M^{me} Stephanie Williams, les remerciements du peuple libyen pour les efforts qu'elle déploie afin de trouver une issue à cette impasse politique, grâce à son initiative visant à favoriser une approche consensuelle entre la Chambre des députés et le Haut Conseil d'État pour convenir du cadre constitutionnel et juridique des prochaines élections.

La deuxième préoccupation du peuple libyen, tout aussi importante que la première, a trait à l'adoption d'une constitution permanente pour le pays. Les dirigeants politiques, qu'ils aient été nommés ou élus, n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur une constitution consensuelle. Cette impasse constitutionnelle a conduit à la prolongation de la période de transition. C'est ainsi que nous sommes arrivés à l'impasse politique actuelle, au niveau du pouvoir aussi bien exécutif que législatif.

Le peuple libyen est privé de l'exercice de son droit naturel d'organiser un référendum sur la constitution permanente du pays en raison de l'intransigeance de toutes les parties concernées. Tous ses droits et libertés sont désormais tributaires des autorités législatives et exécutives, d'autant que la Cour suprême s'est abstenue de contrôler la constitutionnalité des législations libyennes.

Dans un premier temps, le peuple libyen espère vivement un appui du Conseil de sécurité pour qu'on puisse avancer dans l'adoption d'une constitution consensuelle comportant des dispositions démocratiques et civiles propres à garantir ses droits et libertés et à lui permettre de faire clairement entendre sa voix, en toute liberté, par le biais d'un référendum qui serait organisé rapidement.

La troisième préoccupation du peuple libyen est de renouveler la légitimité du pouvoir exécutif et législatif en place dans l'État libyen. Les membres du Conseil ne sont pas sans savoir que les autorités actuelles, qu'il s'agisse de la Chambre des députés ou de l'État, souffrent d'un manque de légitimité politique et n'ont pas l'adhésion de la société. En conséquence, toutes les autorités exécutives n'ont également aucune légitimité. En effet, les dernières élections à l'occasion desquelles le peuple libyen a exprimé librement sa volonté se sont déroulées en 2014 – il y a près de huit ans. Depuis lors, le

peuple libyen a perdu confiance dans toutes les autorités suite aux guerres, aux divisions et à la corruption dont il a été témoin.

Le peuple libyen espère que la volonté des plus de 2 millions d'électeurs inscrits sera respectée. Il attend avec impatience la tenue d'élections libres, inclusives, régulières et crédibles, sans intimidation par la force des armes et sans argent sale. C'est pourquoi nous appelons de nouveau le Conseil à nous soutenir en assurant un suivi international des élections, qui devraient avoir lieu prochainement, si Dieu le veut.

Enfin, une des principales préoccupations des Libyens, en particulier la société civile, est le rétablissement de leurs droits. Le Conseil connaît bien la situation des droits humains dans mon pays. Il existe de nombreux exemples de violations des droits humains – des violations de la liberté d'expression, du droit à la vie et de la sécurité physique, ainsi que des détentions extrajudiciaires, des discours de haine et nombre d'autres.

Je voudrais attirer l'attention sur les violations des droits des femmes, qui, d'une manière générale, ont connu une régression notable durant la période écoulée. La Commission constitutionnelle n'a pas mis en place de conseil des femmes ou garanti la prise en compte de la perspective de genre. L'autorité législative en place a par ailleurs retardé la promulgation d'un projet de loi – déposé par de nombreuses femmes très compétentes avec l'appui de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye – visant à protéger les femmes contre la violence. Cette même autorité législative a également violé le quota de 30 % de femmes fixé dans la feuille de route avec l'accord de tous les acteurs politiques et avec l'appui de la communauté internationale.

À la fin de 2021, l'autorité législative a publié de nouvelles lois électorales, qui prévoient des quotas de seulement 16 %. Cela signifie que la nouvelle Chambre des députés ne comptera que 32 femmes sur 200 membres. C'est injuste pour les Libyennes, qui ont réalisé des avancées importantes sur les plans politique, social, économique et culturel.

Les autorités juridiques et exécutives ont récemment agi de concert pour retarder le plan national d'application de la résolution 1325 (2000), sur les femmes et la paix et la sécurité. La Journée internationale des femmes, célébrée le 8 mars, a été marquée par une perte de confiance sans précédent chez les femmes. Les Libyennes comptent donc sur le Conseil pour qu'il continue de leur apporter son appui en exhortant les

dirigeants libyens à honorer les engagements pris par l'État libyen, au titre de toutes les conventions et de tous les traités qui ont été ratifiés, de respecter les femmes et de garantir la prise en compte des questions de genre dans toutes les politiques, lois et stratégies nationales.

Pour terminer, je remercie les membres de m'avoir donné la possibilité de prendre la parole devant le Conseil. J'espère sincèrement que des efforts plus concertés seront déployés pour sortir la Libye de cette impasse constitutionnelle et politique en promouvant une réconciliation nationale globale ainsi que la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Libye et en prévenant la guerre ou l'incitation à la guerre. J'espère que mon pays parviendra à une paix durable ainsi qu'à une sécurité, une stabilité et une prospérité véritables et globales au plus vite.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M^{me} Shuaïter de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Secrétaire générale adjointe, M^{me} DiCarlo, l'Ambassadeur Tirumurti et M^{me} Shuaïter des exposés qu'ils ont présentés au Conseil aujourd'hui. Les tensions en Libye se sont intensifiées depuis notre dernière séance portant sur cette question (voir S/PV.8952), et le présent débat arrive donc à point nommé. Je vais faire trois observations.

Premièrement, je me fais l'écho de l'appel du Secrétaire général à la désescalade. Tous les acteurs, à l'intérieur et à l'extérieur du pays, doivent s'abstenir de tout acte qui pourrait compromettre la stabilité ou aggraver les divisions en Libye et porter atteinte aux progrès accomplis à grand prix au cours des deux dernières années. Le Royaume-Uni appuie fermement la Conseillère spéciale, Stephanie Williams, et exhorte les deux parties à accepter son offre de faciliter le dialogue dans le contexte de l'impasse actuelle.

Deuxièmement, comme nous l'avons entendu aujourd'hui, 2,8 millions de Libyens ont clairement exprimé leur volonté d'organiser des élections. Nous appuyons les efforts de médiation entre la Chambre des députés et le Haut Conseil d'État que déploie la Conseillère spéciale, M^{me} Williams, en vue d'établir une base constitutionnelle pour les élections. Les dirigeants politiques libyens doivent mettre de côté leurs intérêts étroits et collaborer sérieusement afin d'éliminer les conditions sous-jacentes qui ont empêché la tenue des

élections en décembre dernier. Alors que la Libye passe d'une crise politique à l'autre, c'est le peuple libyen qui continue de subir les conséquences d'une prestation insuffisante de services, d'une économie instable et d'une sécurité fragile.

Troisièmement, nous appelons toutes les parties libyennes à protéger l'indépendance, l'intégrité et la réunification des institutions publiques. La National Oil Corporation ne doit pas être politisée et doit pouvoir s'acquitter de ses fonctions sans ingérence. Les tentatives de stopper la production de pétrole sont préoccupantes et portent préjudice à l'économie et au peuple libyens. Les institutions publiques libyennes doivent être au service de l'ensemble de la Libye et doivent être dotées des moyens nécessaires à cette fin.

Pour terminer, La Libye est à la croisée des chemins. Il existe un risque réel d'une escalade dangereuse qui pourrait provoquer l'effondrement du cessez-le-feu, obtenu au prix d'efforts considérables, et menacer la stabilité de la Libye. Il nous incombe à tous de faciliter l'organisation des élections tant attendues par le peuple libyen.

M^{me} Byrne Nason (Irlande) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier les intervenants, la Secrétaire générale adjointe, M^{me} DiCarlo, l'Ambassadeur Tirumurti et M^{me} Jazia Shaiter. Je souhaite également la bienvenue à notre collègue, l'Ambassadeur de la Libye, parmi nous ce matin.

La détérioration de la situation globale sur le terrain en Libye depuis le report des élections en décembre dernier est une source de profonde préoccupation. L'unité et le calme fragiles obtenus au prix d'efforts acharnés depuis la signature de l'accord de cessez-le-feu d'octobre 2020 sont à présent menacés. Pour le bien du peuple libyen, on ne peut pas et on ne doit pas y porter atteinte.

Les informations faisant état de la mobilisation de forces à Tripoli et dans ses environs sont alarmantes. La polarisation politique intense que nous observons est également déconcertante. Nous appelons de nouveau toutes les parties à s'abstenir de recourir à la violence et de toute déclaration ou de tout acte de provocation ou de déstabilisation.

À ce moment critique, il incombe à tous les acteurs de préserver les progrès que le peuple libyen a réalisés au prix d'efforts considérables au cours des dernières années, avec l'appui de la communauté internationale. Les désaccords qui subsistent entre les parties libyennes

ne pourront être réglés que dans le cadre d'un dialogue pacifique. Le peuple libyen ne mérite pas moins.

Nous accueillons donc avec satisfaction la proposition récente de la Conseillère spéciale, M^{me} Williams, de convoquer un comité conjoint de la Chambre des députés et du Haut Conseil d'État. Nous espérons que la base constitutionnelle consensuelle envisagée par ce comité peut ouvrir la voie à la fin de l'impasse actuelle. L'objectif final est clair : la tenue d'élections crédibles, transparentes et inclusives. Les Libyens ont clairement démontré qu'ils sont prêts à choisir leurs propres dirigeants ; ils ne doivent pas avoir à attendre indéfiniment pour déposer leurs bulletins dans l'urne.

Les Libyennes, telles que M^{me} Shuaïter, ont tout à fait le droit de participer pleinement et en toute sécurité aux élections, aussi bien en tant que candidates qu'en tant qu'électrices. Cela fait partie intégrante de l'objectif de parvenir à une paix inclusive et durable. Nous appelons toutes les parties à s'engager de bonne foi dans le processus du comité conjoint, à nommer d'urgence leurs représentants et à coopérer pleinement avec la Conseillère spéciale pour la Libye.

Le plein respect des droits fondamentaux des Libyens de tous horizons est une condition préalable pour qu'ils puissent façonner l'avenir de leur pays. Les enlèvements et disparitions de journalistes et de militants de la société civile, semaine après semaine, ainsi que le signale la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, sont déplorables. Un espace civique libre est la pièce maîtresse de la démocratie ; sa protection est primordiale.

La semaine dernière, nous avons célébré la Journée internationale des femmes. Malheureusement, cette journée a coïncidé avec l'annonce par les autorités libyennes de la suspension des travaux relatifs à un plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité, qui avait été convenu en collaboration avec ONU-Femmes l'année dernière seulement. La résolution 1325 (2000), ce texte historique, souligne le rôle crucial joué par les femmes pour édifier des démocraties pacifiques et inclusives et demande à toutes les parties à un conflit armé de prendre des mesures particulières pour protéger les femmes et les petites filles contre les actes de violence. Nous invitons sincèrement les autorités à revenir sur la décision de suspendre ces travaux, qui, selon nous, demeurent vitaux pour les efforts de consolidation de la paix en Libye.

Par ailleurs, nous regrettons profondément qu'aucun progrès tangible n'ait été réalisé en vue de remédier aux conditions auxquelles sont confrontés les détenus, les migrants et les réfugiés, y compris un grand nombre de femmes et d'enfants, qui sont arbitrairement détenus dans des établissements gérés par des acteurs étatiques ou non étatiques. Malheureusement, les détenus continuent d'être exposés à des risques accrus de violences sexuelles, notamment de viol. Nous appelons les autorités libyennes à intensifier de toute urgence leurs efforts pour prévenir ces atteintes et mettre fin à toutes les pratiques de détention arbitraire. En outre, toutes les allégations de violence sexuelle et fondée sur le genre, ainsi que d'autres violations des droits humains, doivent faire l'objet d'enquêtes approfondies et de poursuites. Les auteurs de ces crimes doivent impérativement en répondre.

Nous soulignons que le travail indispensable entrepris par la mission indépendante d'établissement des faits sur la Libye est une étape obligée vers la justice et l'application du principe de responsabilité.

Enfin, nous apportons une fois de plus notre plein appui aux efforts déployés par la Conseillère spéciale, qui œuvre sans relâche avec les parties sur le terrain. Et nous attendons avec intérêt la nomination rapide d'un ou d'une envoyé(e) spécial(e) et le renouvellement du mandat de la Mission le mois prochain, à un moment critique sur le chemin de la paix en Libye.

M. de Almeida Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M^{me} Rosemary DiCarlo. Je remercie également l'Ambassadeur Tirumurti de son exposé sur les travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Je salue la participation de la délégation libyenne à la présente séance. Je remercie également l'intervenante de la société civile.

L'évolution récente de la situation politique en Libye n'était malheureusement pas totalement inattendue. Les progrès limités en ce qui concerne le processus de réconciliation nationale, l'absence de cadre constitutionnel et le report des élections compromettent la stabilité précaire obtenue après des années de conflit. Une fois de plus, le pays se retrouve divisé entre des autorités rivales, aucune ne pouvant se revendiquer de la légitimité des urnes.

En cette période d'incertitude, nous encourageons les forces politiques libyennes à faire preuve de retenue, à s'abstenir de toute violence et à renouveler

leur engagement en faveur de la réconciliation nationale. Nous les invitons également à établir rapidement un calendrier électoral, en respectant la volonté des 2,8 millions de personnes qui se sont inscrites sur les listes électorales à la fin de l'année dernière, et à mettre en place un cadre constitutionnel pour définir les relations entre les pouvoirs et régir les élections.

Le Brésil appuie les efforts de médiation déployés par la Conseillère spéciale Stephanie Williams, en particulier sa proposition de créer un comité conjoint de la Chambre des députés et du Haut Conseil d'État pour établir une base constitutionnelle consensuelle pour les élections. Nous pensons que la Mission d'appui des Nations Unies en Libye joue un rôle essentiel s'agissant de garantir la préservation du cessez-le-feu et la continuité d'un processus de paix dirigé et pris en main par les Libyens, à l'abri de toute ingérence extérieure.

Les élections et le dialogue politique sont nécessaires pour que la population libyenne ait confiance dans la réconciliation nationale. Mais nous devons également aller plus loin et condamner avec fermeté ceux qui perturbent le processus de paix. Les personnes impliquées dans la violence et les violations des droits humains ne doivent pas rester impunies.

Le Brésil condamne une nouvelle fois le meurtre de centaines de personnes à Tarhouna, retrouvées enterrées dans des charniers. Les crimes de cette nature ne peuvent être tolérés, et les responsables doivent être identifiés et en répondre. Nous condamnons également le traitement indigne réservé aux réfugiés retenus dans des centres de détention. Il est inacceptable que des familles contraintes de quitter leur pays d'origine par nécessité absolue soient soumises à une détention arbitraire et à des violations de leurs droits fondamentaux.

La lutte contre l'impunité et pour l'état de droit est le seul moyen pour le peuple libyen de retrouver la confiance dans ses institutions. Sans cela, aucun gouvernement ne peut revendiquer une quelconque légitimité.

La stabilité de la Libye dépend en fin de compte de la capacité du pays de reprendre son développement. Le Brésil prend acte des récentes avancées institutionnelles, telles que les efforts pour réunifier la Banque centrale de Libye. Nous sommes conscients que cela est également nécessaire pour que la Libye ait à nouveau accès à ses avoirs détenus à l'étranger. Ces ressources appartiennent au peuple libyen et doivent être utilisées dans son intérêt.

Le Brésil réaffirme son appui à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de la Libye et exprime sa solidarité avec le peuple libyen.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions de leurs exposés la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M^{me} Rosemary DiCarlo, et le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, l'Ambassadeur Tirumurti. Nous avons écouté attentivement la déclaration de M^{me} Shuaïter.

Nous respectons la volonté des Libyens de régler leurs problèmes internes en toute indépendance. C'est sous cet angle que nous interprétons l'approbation par la Chambre des députés libyenne d'un nouveau Gouvernement dirigé par le Premier Ministre Bashagha. Il s'agit d'un pas important vers le règlement de cette crise qui n'a que trop duré.

En revanche, la tendance globale en Libye après l'annulation des élections générales initialement prévues pour décembre 2021 est préoccupante. Il existe un risque que le pays soit confronté à une dualité de pouvoir et que la situation se détériore, ce qui pourrait entraîner une reprise de la confrontation armée. Cela ne doit pas se produire. Nous préconisons de régler les différends existants par la négociation et le compromis.

Nous espérons que, dans ces circonstances difficiles, les Libyens pourront malgré tout parvenir à l'entente nationale et s'atteler avec succès aux tâches complexes liées à la période de transition grâce à un dialogue inclusif. Il est indispensable d'avancer dans des domaines tels que l'unification des organes administratifs et chargés de l'application des lois et l'amélioration des aspects socioéconomiques. Il importe tout particulièrement de se préparer à la tenue d'élections générales dans un délai raisonnable.

Jusqu'à présent, nous n'avons constaté aucun progrès notable concernant un règlement militaire. Bien entendu, nous nous félicitons qu'il n'y ait pas eu d'hostilités actives en Libye depuis plus d'un an. Nous nous félicitons également des réunions régulières de la Commission militaire conjointe 5+5. Toutefois, les parties ne prennent pas de mesures tangibles pour empêcher le risque d'une escalade des hostilités armées, qui est toujours présent. Les armes lourdes n'ont même pas commencé à être retirées et aucune unité militaire n'a été redéployée. Tout cela pourrait remettre en cause le cessez-le-feu et aboutir à une nouvelle flambée de violence en cas de provocation délibérée ou d'incident involontaire.

S'agissant de l'évacuation des forces étrangères de Libye, notre position est bien connue. Nous avons toujours plaidé pour un retrait synchronisé, équilibré, régulier et progressif de toutes les unités armées et de tous les groupes armés non libyens. Nous pensons que c'est précisément cette approche qui permettra d'éviter un basculement de l'équilibre des pouvoirs et donc d'empêcher une reprise des hostilités armées.

Nous soulignons que nous attendons avec intérêt la nomination rapide d'un ou d'une nouvel(le) envoyé(e) spécial(e) pour la Libye, dont le travail en faveur d'un règlement global est plus important que jamais. La position russe demeure inchangée : cette candidature doit être acceptable pour le peuple libyen, soutenue par les acteurs régionaux et approuvée par les membres du Conseil de sécurité.

Nous nous inquiétons de constater que, dans le contexte des événements actuels qui ont une sérieuse incidence sur la situation politique en Libye, les membres du Conseil de sécurité ne reçoivent du Secrétaire général que des informations limitées sur les activités de sa conseillère spéciale, M^{me} Stephanie Williams. Nous sommes également surpris que les rédacteurs en charge du dossier libyen au Conseil de sécurité ne fassent pas preuve de volontarisme auquel ils nous ont habitué sur d'autres dossiers et préfèrent maintenir dans l'ombre les graves évolutions qui ont cours en Libye.

Pour terminer, je tiens à souligner que nous restons préoccupés par le problème des migrations irrégulières et de la prolifération des armes en Libye. Ces phénomènes ont des répercussions sur la sécurité à la fois du pays lui-même et de la région sahélo-saharienne dans son ensemble. Clairement, 11 ans après, le pays n'a toujours pas réussi à se relever des conséquences de l'effondrement de l'État libyen, déclenché par l'intervention illégale de l'OTAN. Nous tenons aussi à souligner que les sanctions internationales doivent contribuer à faciliter le processus politique et à rétablir la stabilité en Libye et non faire obstacle aux efforts en ce sens. Les sanctions doivent viser à garantir que les actifs libyens sont préservés et non fonctionner au profit des États occidentaux.

M. Biang (Gabon) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Gabon, le Ghana et le Kenya. Nous remercions la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo, l'Ambassadeur Tirumurti, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant

la Libye, et M^{me} Jazia Jibril Mohammed Shuaïter pour leurs exposés et leurs points de vue perspicaces sur la situation en Libye. Nous nous félicitons également de la participation du Représentant permanent de la Libye.

Le peuple libyen exprime depuis bien longtemps son vif désir d'un environnement sécurisé, dans lequel il puisse concrétiser ses aspirations socioéconomiques et politiques. Au cours de la dernière année et demie, la Libye a fait d'importants progrès dans la mise en œuvre du processus de paix. Nous sommes cependant préoccupés par l'impasse politique actuelle en Libye et par l'augmentation signalée des mouvements de groupes armés autour de Tripoli, qui menacent d'éroder les avancées obtenues jusqu'ici au prix de douloureux efforts, y compris sur les autres volets du processus de paix. Il est important que cette impasse soit rapidement surmontée.

Nous appelons donc toutes les parties au calme et à la retenue et les encourageons à utiliser les canaux de médiation proposés par l'ONU, l'Union africaine, les États voisins et les autres partenaires de bonne volonté.

Nous reconnaissons et appuyons le désir des Libyens d'organiser des élections. Nous les félicitons de s'être inscrits en si grand nombre sur les listes électorales. Il importe que les élections soient fondées sur un cadre constitutionnel qui bénéficie du consensus le plus large possible.

(l'orateur poursuit en français)

Nous proposons donc que les efforts de l'ONU et des partenaires internationaux soient axés sur les trois impératifs suivants.

Premièrement, le dialogue national et la réconciliation. Les trois membres africains du Conseil de sécurité ont constamment souligné l'importance de donner la priorité au dialogue national et à la réconciliation, essentiels à une sortie durable de l'impasse politique. Il est indispensable que le dialogue national et la réconciliation soient intégrés dans toutes les étapes du processus de paix, telles que l'unification des institutions nationales et la mise en œuvre du plan d'action global de la Commission militaire conjointe 5+5 du 8 octobre 2021. Nous insistons également sur la nécessité d'un processus inclusif, prenant en compte tous les acteurs, y compris les femmes et les jeunes, pour une meilleure appropriation et acceptation des résultats électoraux. Nous encourageons le peuple libyen à utiliser les bons offices du Secrétaire général et de l'Union africaine dans la mise en œuvre du dialogue national et de la réconciliation.

Deuxièmement, un mandat plus robuste pour la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL). La MANUL a pour mandat d'appuyer le processus de paix. Pour donner à la Mission les moyens de répondre efficacement aux exigences de la paix à travers ses phases évolutives, il est nécessaire de mettre en œuvre les recommandations de l'examen stratégique indépendant mené l'année dernière. Nous encourageons les membres du Conseil à œuvrer en faveur d'un consensus sur ces éléments, dans le cadre d'un renouvellement substantiel du mandat de la MANUL pour une période conséquente.

Troisièmement, la mise en place des garanties contre les retombées de l'instabilité dans la région. La présence et les activités continues sur le territoire libyen de combattants et de mercenaires étrangers sapent la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays et complexifient le processus de paix. Cette présence constitue également une menace pour la région du Sahel, dont la porosité des frontières facilite la libre circulation de ces forces. Leur retrait de la Libye nécessitera un suivi et une coordination pour assurer le désarmement, la démobilisation et la réintégration (DDR) dans les pays d'origine.

Il est donc important que le processus de DDR soit mené en étroite coordination avec les États voisins, sur la base des mécanismes régionaux et sous-régionaux compétents et de l'appui de la communauté internationale. Nous devons également souligner que la fragilité régionale résultant de l'accumulation des combattants et des mercenaires étrangers crée un environnement propice au développement du terrorisme. À cet égard, il est indispensable d'aider la Libye à renforcer ses capacités en matière de lutte contre le terrorisme.

Compte tenu du lien inextricable entre la Libye, le Sahel et l'ensemble du continent africain, nous recommandons que le Secrétaire général utilise le vaste répertoire d'expertise africaine au sein de la haute direction de l'ONU pour faire progresser le dialogue entre les parties et renforcer la coordination avec les États de la région.

Nous réitérons notre profonde préoccupation face aux souffrances des milliers de migrants et de réfugiés en Libye. L'interception persistante et le retour dans les ports libyens de migrants traversant la Méditerranée à la recherche d'une vie meilleure en Europe ne sont pas des solutions durables.

De même, la création de zones d'attente aux conditions de rétention inhumaines est inacceptable. Nous condamnons tous ces traitements dégradants que subissent les migrants et appelons toutes les parties concernées à renoncer à de telles pratiques. Nous condamnons également la fourniture de ressources et d'informations ciblées à l'appui d'un tel traitement. Les personnes concernées doivent respecter les lois et normes internationales pertinentes et coopérer avec la communauté internationale pour trouver des moyens viables de s'attaquer aux causes profondes de cette migration.

Alors que l'Europe montre son empathie pour les réfugiés provenant d'Ukraine, nous exhortons l'Union européenne à faire preuve de la même compassion, conformément au droit international humanitaire, pour les Africains qui fuient des crises sécuritaires et climatiques dont ils ne sont pas les auteurs.

En ce qui concerne les sanctions, nous rappelons que les avoirs gelés de la Libye doivent être préservés et, à terme, restitués au peuple libyen. Nous rappelons donc la nécessité de les protéger contre la perte ou le détournement.

Nous encourageons le peuple libyen à garder le cap pour la paix. Malgré les revers temporaires, il peut reconstruire encore mieux et plus fort. Mais pour parvenir à la construction d'une nation forte, prospère pour lui et ses descendants, tous ses membres devront faire preuve de flexibilité et de compromis, en choisissant de donner la priorité aux intérêts du pays plutôt qu'aux intérêts individuels. Nous exhortons chaque partie à renoncer aux revendications individuelles aujourd'hui pour le bien collectif de demain.

Enfin, nous réaffirmons notre solidarité avec le peuple libyen dans la poursuite d'un processus de paix véritablement dirigé et contrôlé par les Libyens. Nous réaffirmons également notre respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la Libye.

M. de la Fuente Ramírez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe, Rosemary DiCarlo, notre collègue l'Ambassadeur Tirumurti et M^{me} Shuaiter de leurs exposés. Nous souhaitons également la bienvenue au représentant de la Libye à la présente séance.

En 2021, la communauté internationale a été témoin des effets positifs de la pacification progressive de la Libye. En dépit de difficultés importantes et persistantes, le maintien du cessez-le-feu, ainsi que

la formation d'un gouvernement d'unité nationale, ont permis de relancer rapidement l'économie, de faire baisser sensiblement le nombre de personnes déplacées et de réduire les besoins humanitaires dans le pays.

Malheureusement, la lutte actuelle pour le pouvoir exécutif en Libye met en péril les progrès fragiles mais décisifs réalisés dans le cadre du processus politique. C'est pourquoi mon pays lance un appel urgent à tous les groupes politiques libyens afin qu'ils se conduisent de manière responsable et parviennent à un règlement négocié de cette situation fragile. Nous prions également les acteurs internationaux d'user de leur influence pour faciliter la conclusion d'un accord qui permettra de préserver le processus politique, dans le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Libye.

Les tâches restantes que devra entreprendre le Gouvernement qui aura reçu l'appui des factions politiques libyennes sont multiples. La principale est évidemment l'organisation des élections dans les plus brefs délais. L'inscription de près de 3 millions de citoyennes et citoyens libyens sur les listes électorales à la fin de l'année dernière illustre la volonté de la population de participer aux élections et de s'engager sur la voie d'une transition démocratique.

L'initiative prise par la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la Libye, M^{me} Stephanie Williams, de créer un comité conjoint chargé de rédiger les bases constitutionnelles des élections, constitue une avancée dans la bonne direction. C'est pourquoi nous invitons le Haut Conseil d'État et la Chambre des députés à participer à cet exercice dans un esprit constructif. Une base juridique solide et acceptée de tous les acteurs politiques est fondamentale pour garantir que les élections seront l'occasion d'avancer vers la réconciliation nationale et ne seront pas à l'origine de nouveaux affrontements et de nouvelles divisions.

Dans le contexte actuel marqué par le retour de l'instabilité, nous regrettons le recours à la force, qui limite la participation politique. Nous déplorons également les sévices et violations des droits de l'homme dont sont victimes les groupes les plus vulnérables, notamment les migrants qui se trouvent en Libye. Nous exhortons tous les acteurs du conflit à garantir la sécurité de la population civile et à collaborer dans le cadre des efforts visant à établir les responsabilités. Le Mexique réaffirme sa conviction que la réconciliation en Libye ne sera possible que si les victimes du conflit ont accès à la justice.

Je termine en soulignant l'appui du Mexique aux travaux de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye. Nous espérons que le Conseil de sécurité pourra se mettre d'accord, à l'occasion du prochain renouvellement de mandat, sur une configuration qui permettra à la Mission de faire face plus efficacement à la réalité du conflit en Libye.

M. de Rivière (France) : Je remercie M^{me} DiCarlo et M^{me} Shuaïter pour leurs interventions, ainsi que le Représentant permanent de l'Inde.

La Libye est aujourd'hui dans une situation fragile. Nous devons éviter de mettre en péril les avancées obtenues ces derniers mois, par les Libyens eux-mêmes et sous les auspices de l'ONU. Je pense en particulier à l'accord de cessez-le-feu, au travail remarquable de la Commission militaire conjointe 5+5 et au dialogue politique entre toutes les régions et toutes les forces politiques.

La priorité aujourd'hui, c'est de préserver la stabilité, l'unité du pays et le respect de la lettre et de l'esprit de l'accord de cessez-le-feu. Il faut éviter tout ce qui peut favoriser la division du pays.

La France est préoccupée face aux menaces de recours à la force, aux appels à la violence, aux actes d'intimidation et aux entraves à la liberté de circulation qui se sont multipliées ces dernières semaines. Elle rappelle l'importance de maintenir la liberté de circulation à travers l'ensemble du territoire afin de préserver l'unité du pays, y compris au niveau de l'espace aérien.

Tout individu ou entité qui menace la paix, la stabilité et la sécurité ou qui entrave le déroulement de la transition en Libye est susceptible d'être sanctionné par le Conseil. La tenue d'élections législatives et présidentielle est la condition de la stabilisation du pays.

La France souhaite l'organisation d'élections présidentielle et parlementaires simultanées. Nous soutenons l'appel du Secrétaire général en faveur de leur tenue aussi rapidement que possible. La tenue d'élections présidentielle et parlementaires libres, transparentes et inclusives, avec la pleine participation des femmes sur l'ensemble du territoire, doit permettre d'achever le processus de transition, de réunifier les institutions politiques, économiques, sécuritaires et militaires et de lutter contre l'impunité des violations des droits de l'homme en Libye.

Les attentes de la population après une décennie de conflit sont fortes, comme l'ont montré les taux record d'inscription sur les listes électorales et la mobilisation

citoyenne en faveur de leur organisation. La France encourage l'ensemble des acteurs libyens à travailler à la mise en œuvre d'une feuille de route crédible pour la tenue des élections. Elle soutient les efforts de l'ONU en ce sens. La crise politique actuelle ne pourra être résolue que par le dialogue entre Libyens, entre leurs dirigeants politiques et leurs institutions. Ce dialogue doit nécessairement aboutir à la présence à Tripoli d'un seul exécutif à même de gouverner sur l'ensemble du territoire et de réaliser la promesse de démocratie faite aux Libyens.

La préservation de l'indépendance et de l'intégrité de la compagnie pétrolière nationale, ainsi que la mise en place d'une répartition transparente et équitable des revenus du pétrole sur tout le territoire, sont nécessaires pour stabiliser le pays. Les autorités libyennes et la Banque centrale ont la responsabilité d'assurer une gestion transparente des deniers publics.

La France reste enfin mobilisée en faveur du retrait des mercenaires, combattants et forces étrangers. Ce processus doit être piloté et dirigé par les Libyens, avec l'aide de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) et en coordination avec les pays de la région. La France appelle à la montée en puissance de la contribution de l'ONU dans ce domaine. Elle restera vigilante sur la pleine mise en œuvre de l'embargo sur les armes.

Dans ce contexte actuel en Libye, la France appelle tous les acteurs à préserver les acquis obtenus depuis un an et à mener à son terme le processus de transition. Elle appelle les acteurs internationaux à œuvrer conjointement en ce sens et à s'assurer que l'ONU dispose de tous les outils nécessaires pour accompagner le processus de transition interlibyen, notamment en vue du renouvellement du mandat de la MANUL fin avril et de la nomination d'un envoyé spécial.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie de leurs exposés la Secrétaire générale adjointe DiCarlo et l'Ambassadeur Tirumurti, Représentant permanent de l'Inde et Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Je salue la présence de l'Ambassadeur Elsonni, Représentant permanent de la Libye, à la séance de ce jour.

Le conflit en Libye, qui dure depuis 11 ans, a eu des conséquences désastreuses pour le peuple libyen, avec des retombées considérables sur l'Afrique tout entière, en particulier dans la région du Sahel et autour de la Méditerranée. Le peuple libyen et la communauté

internationale nourrissent le même espoir, celui de voir le processus de paix en Libye rester sur la bonne voie, continuer de progresser et aboutir dans les meilleurs délais à une paix durable.

Cependant, d'après l'exposé de la Secrétaire générale adjointe DiCarlo, les divergences et les tensions entre les parties libyennes s'intensifient depuis quelque temps déjà. La dynamique positive observée l'an dernier s'essouffle. L'incertitude qui entoure le processus politique s'accroît. Tous ces éléments sont extrêmement regrettables et préoccupants. La Chine voudrait formuler les observations ci-après.

Premièrement, il faut préserver à tout prix la paix. Le cessez-le-feu actuel en Libye a été obtenu au prix d'âpres efforts. Une reprise du conflit réduirait à néant tous les progrès réalisés ces deux dernières années en matière de paix. La Chine constate que, dans l'ensemble, toutes les parties en Libye sont restées calmes et ont fait preuve de retenue en cette période critique. Nous espérons qu'elles continueront de rechercher un règlement politique et éviteront toute action susceptible de compliquer la situation. Toutes les parties à même d'exercer une influence sur la situation en Libye doivent adhérer au principe d'un processus dirigé et pris en main par les Libyens, et jouer un rôle actif et constructif à cet égard.

Dans le cadre de son mandat, la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) doit continuer de collaborer avec la Commission militaire conjointe 5+5 pour surveiller le cessez-le-feu. Les combattants et mercenaires étrangers présents en Libye doivent, sans délai, quitter le pays d'une manière progressive, équilibrée, ordonnée et organisée.

Deuxièmement, il faut poursuivre le dialogue et la consultation. Les difficultés que connaît le processus politique libyen sont essentiellement dues à l'absence de consensus entre les parties. Nous espérons que toutes les parties en Libye renoueront avec la dynamique de dialogue qui existait il y a quelque temps, parviendront rapidement à un accord sur les questions vitales pour l'avenir de la Libye, notamment en ce qui concerne le calendrier et la feuille de route de la transition politique, et s'attaqueront aux causes directes du report des élections et organiseront des élections dès que possible, tout en maintenant la paix et la stabilité dans le pays, afin d'ouvrir une nouvelle ère de développement national en Libye.

La Chine encourage la MANUL à continuer d'agir pour faciliter les pourparlers de paix. Sur le principe, nous sommes favorables au renouvellement du

mandat de la MANUL et nous appelons à la nomination rapide d'un ou d'une envoyé(e) spécial(e) du Secrétaire général pour la Libye, comme le demandent les résolutions du Conseil.

Troisièmement, il faut promouvoir la paix par le développement. La croissance de l'économie et l'amélioration des moyens de subsistance de la population peuvent aider le peuple libyen à récolter les dividendes de la paix et favoriser une dynamique de paix. Il n'a pas été facile de faire en sorte que la production pétrolière libyenne renoue avec ses niveaux d'avant-guerre. Sachant qu'elles représentent la principale source de recettes de la Libye, il convient de veiller à la stabilité de la production et de l'exportation pétrolières. La situation humanitaire en Libye s'est quelque peu améliorée. La Chine encourage la communauté internationale à s'impliquer activement dans la reconstruction de la Libye et à accroître son appui au relèvement économique et au développement du pays. Le Gouvernement libyen s'inquiète depuis longtemps des pertes subies en raison du gel des avoirs. Le Conseil de sécurité et le Comité des sanctions concernant la Libye doivent prendre cette question très au sérieux et adopter des mesures pragmatiques.

M. Tirumurti (Inde) (*parle en anglais*) : Avant tout, je remercie de son exposé la Secrétaire générale adjointe, M^{me} Rosemary DiCarlo. Je remercie également M^{me} Jazia Jibril Shuaite de ses réflexions, et je salue la présence du Représentant permanent de la Libye à la séance d'aujourd'hui.

Nous avons pris note avec préoccupation des récents faits nouveaux et désaccords politiques constatés en Libye. Nous espérons que toutes les questions politiques en suspens pourront être réglées pacifiquement par les parties concernées, en gardant les intérêts du peuple libyen à l'esprit. À cet égard, nous redisons une fois de plus qu'il est impératif d'organiser les élections présidentielle et législatives dans les plus brefs délais. Nous avons vu l'enthousiasme du peuple libyen, qui s'est inscrit en grand nombre sur les listes d'électeurs.

Il importe de tenir ces élections en temps voulu pour entretenir la dynamique suscitée par la signature de l'accord de cessez-le-feu en octobre 2020. À cet égard, nous sommes sensibles aux efforts déployés par l'ONU pour former un comité mixte composé de représentants de la Chambre des députés et du Haut Conseil d'État pour décider de la base constitutionnelle pour la tenue des élections.

Nous avons également noté, notamment dans l'exposé de la Secrétaire générale adjointe, que de graves difficultés subsistent en Libye, comme la mobilisation de groupes armés signalée à Tripoli et alentour. On constate également une recrudescence des activités terroristes, et la persistance des violations de l'embargo sur les armes est tout aussi alarmante.

Pour l'heure, la priorité doit être de veiller à ce que des élections libres, régulières, ouvertes à tous et crédibles soient organisées au plus tôt. Nous espérons que toutes les parties en Libye pourront s'unir autour de cet objectif commun. Nous appelons également le Conseil de sécurité et la communauté internationale à appuyer le peuple libyen dans cette démarche. Il convient d'envoyer un message clair dénonçant la violence sous toutes ses formes, car elle pourrait compromettre les progrès réalisés depuis 2020.

La souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de la Libye doivent être préservées. Le processus politique doit être entièrement dirigé et contrôlé par les Libyens, sans imposition ni ingérence extérieure. Nous insistons également sur la nécessité de progresser concrètement sur la voie du retrait total et complet des forces étrangères et des mercenaires. Il faut planifier le désarmement, la démobilisation et la réintégration des groupes armés et des acteurs armés non étatiques.

Il importe également que la communauté internationale se focalise sur la menace du terrorisme en Afrique, en particulier dans la région du Sahel. Nous devons veiller à ce que les groupes terroristes et les entités qui leur sont affiliées ne soient pas autorisés à opérer sans entrave en Libye. Le rapport du Secrétaire général (S/2022/31) évoque la présence de lieux d'entraînement de Daech et de ses entités affiliées dans le sud de la Libye. Il est crucial que le Conseil de sécurité concentre son attention sur la menace croissante du terrorisme en Afrique et agisse en conséquence.

L'Inde entretient depuis longtemps des liens bilatéraux étroits et mutuellement avantageux avec le peuple libyen, et nous restons déterminés à appuyer la Libye et le peuple libyen dans leurs efforts pour instaurer une paix et une stabilité durables dans le pays.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe, M^{me} DiCarlo, de son exposé, et l'Ambassadeur Tirumurti de son rapport périodique sur les activités du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Je tiens également à remercier M^{me} Jazia Jibril Shuaïter de son exposé éclairant.

Nous venons de l'entendre, la situation en Libye est fragile. Nous nous inquiétons d'une possible intensification de la violence et des combats. Il est impératif que la Libye préserve les acquis obtenus et ne retombe pas dans la spirale de la violence. Nous exhortons tous les acteurs à s'abstenir de toute action ou rhétorique provocatrice. La voie qui mène à une Libye stable et pacifique passe par le dialogue. Les différends ne pourront être réglés que par des moyens politiques et diplomatiques.

Les mêmes dirigeants libyens qui appellent à un processus politique dirigé et contrôlé par les Libyens doivent se montrer responsables envers leurs concitoyens, qui réclament de meilleurs services publics, l'expression démocratique et un avenir meilleur. Les forces en faveur du statu quo ne peuvent continuer de négliger ces revendications.

Nous saluons l'initiative de la Conseillère spéciale Williams, visant à former un comité mixte composé de représentants de la Chambre des députés et du Haut Conseil d'État afin de mettre en place un cadre constitutionnel pour les élections. La coopération et le compromis sont indispensables. Nous exhortons les parties à contribuer dans un esprit constructif et souple à ce processus, et tous les acteurs internationaux à l'appuyer.

L'objectif doit être de parvenir à une passation pacifique du pouvoir à des institutions démocratiquement élues. Il est indispensable que nous ne laissions pas les auteurs de troubles créer d'autres voies non démocratiques. Au total, ce sont 2,8 millions de Libyens qui se sont inscrits sur les listes électorales. Ils sont en droit de faire entendre leur voix. Dans cette situation tendue, il est particulièrement important que l'accord de cessez-le-feu soit respecté, et nous invitons instamment à poursuivre la coopération au sein de la Commission militaire conjointe 5+5. De même, il est essentiel que les combattants étrangers, les mercenaires et les forces étrangères se retirent du pays, comme les Libyens l'ont eux-mêmes demandé.

La Norvège est vivement préoccupée par les informations selon lesquelles des membres de la société civile, d'organisations de défense des droits humains et d'institutions internationales non gouvernementales ont été arrêtés et placés en détention. Nous demandons instamment à tous les acteurs politiques de continuer d'œuvrer en faveur de l'égalité des droits et de veiller à ce que les femmes participent sur un pied d'égalité aux processus politiques et économiques. Nous rappelons à la Libye que les États doivent s'acquitter de leurs

obligations en ce qui concerne le respect et la protection des droits humains. La Norvège reconnaît que la situation humanitaire en Libye s'est améliorée durant l'année écoulée, puisque le nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire a diminué de 40 %.

La diminution du nombre de personnes déplacées est un autre aspect encourageant. Mais dans le même temps, nous restons préoccupés par l'absence continue de protection pour les civils. Les violations des droits des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile sont inacceptables. La situation de personnes qui sont encore détenues illégalement et arbitrairement est également très préoccupante, en particulier les cas de violence sexuelle et de maltraitance d'enfants.

Enfin, la Norvège se réjouit à la perspective de la prorogation du mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, le mois prochain. Nous espérons sincèrement que le Conseil pourra adopter une résolution substantielle pour proroger le mandat d'un an. En outre, nous appuyons la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen stratégique indépendant.

M. DeLaurentis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Secrétaire générale adjointe DiCarlo, l'Ambassadeur Tirumurti et M^{me} Shuaiter des exposés qu'ils ont présentés aujourd'hui.

Il est clair que la situation actuelle en Libye est profondément préoccupante. Plusieurs acteurs, dont la légitimité politique est douteuse, se disputent le contrôle du Gouvernement, ce qui augmente le risque d'une escalade de la violence et de retards supplémentaires pour la tenue des élections législatives et présidentielle.

La population libyenne a clairement indiqué que ce qu'elle veut, ce sont des élections – et non des retards constants ou des disputes sans fin entre les élites et les groupes bien armés. Près de trois millions de Libyens ont clairement exprimé cette demande en s'inscrivant sur les listes électorales, et ils attendent de leurs dirigeants qu'ils tiennent leur promesse d'organiser des élections.

L'organisation d'élections libres et régulières est la seule voie vers la stabilité et la prospérité pour le peuple libyen, et nous avons l'obligation de l'aider à concrétiser ce souhait. Nous appuyons les efforts déployés par la Conseillère spéciale du Secrétaire général, Stephanie Williams, afin d'établir un dialogue entre les principaux acteurs politiques, pour parvenir rapidement à un accord sur une base consensuelle et constitutionnelle en vue de la tenue d'élections législatives et présidentielle véritablement libres et régulières dans les meilleurs délais.

Nous demandons instamment à la Chambre des députés et au Haut Conseil d'État de participer au dialogue mené sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies.

En outre, nous encourageons les efforts que continue de déployer la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) à l'appui du travail admirable accompli par la Haute Commission électorale nationale pour préparer d'éventuelles élections et faire en sorte que le processus électoral soit libre et transparent, et nous allons apporter un appui matériel à cette fin. Si des élections sont organisées sans que ces conditions soient réunies, le conflit risque de s'intensifier.

Nous appelons toutes les parties à s'abstenir de toute violence et à participer aux négociations pour apaiser les tensions actuelles. Nous rappelons à nouveau à ceux qui font obstruction ou portent atteinte à la transition politique en Libye que de tels actes peuvent conduire à l'inscription sur la liste du Comité créé par la résolution 1970 (2011), conformément à la résolution 2571 (2021) et aux autres résolutions pertinentes du Conseil.

Nous sommes préoccupés par les conclusions qui figurent dans le rapport d'étape du Groupe d'experts sur la Libye, d'après lesquelles des personnes qui se préparent à être candidats ou qui font activement campagne pour leur candidature aux élections du 24 décembre sont de plus en plus prises pour cible. Nous encourageons le Groupe d'experts à continuer de suivre de près les tentatives visant à saboter les élections et nous aimerions avoir des recommandations sur la manière la plus efficace de prévenir de tels actes.

Les États-Unis appuient fermement l'application intégrale de l'embargo sur les armes. Je tiens à réaffirmer que les États-Unis s'opposent à toute escalade militaire et à toute intervention militaire étrangère en Libye, y compris par alliés interposés ou par l'entremise de mercenaires. Les acteurs étrangers qui exploitent ce conflit font peser de graves menaces sur la stabilité régionale et le commerce international. La présence continue de sociétés militaires privées dans les deux camps est très inquiétante. C'est notamment le cas des forces russes Wagner, dont le rôle déstabilisateur a désormais pris une portée régionale, ce qui est dangereux.

Les États-Unis se félicitent des progrès soutenus réalisés par la Commission militaire conjointe 5+5 dans la mise en œuvre de son plan d'action global pour le retrait des groupes armés. Il ne faudrait pas que les difficultés qui se posent sur le volet politique aient des répercussions sur le plan militaire et entravent les progrès substantiels qui ont été réalisés.

Nous appelons toutes les parties, libyennes ou internationales, à s'abstenir de politiser les travaux des institutions souveraines libyennes ou de s'y ingérer. Nous nous félicitons des progrès réalisés quant à l'unification de la Banque centrale de Libye et de l'esprit de coopération qui a caractérisé ce processus. De même, il faut continuer de respecter l'intégrité et l'indépendance de la National Oil Corporation. Nous tenons à exprimer nos préoccupations face à la fermeture de l'espace aérien aux vols nationaux et, pour prévenir des divisions, nous appelons à une reprise immédiate des vols.

Nous nous faisons une joie de coopérer étroitement avec le Royaume-Uni en sa qualité de rédacteur et avec les autres membres du Conseil sur la résolution portant prorogation du mandat de la MANUL. Il est grand temps que nous adoptions un mandat général qui établisse des bases solides pour les travaux futurs de la MANUL.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Secrétaire générale adjointe DiCarlo, l'Ambassadeur Tirumurti et M^{me} Shuaïter de leurs observations. Je me félicite en outre de la présence de l'Ambassadeur de la Libye.

La Libye est à nouveau à la croisée des chemins. Face aux derniers événements, qui sont déroutants, il faut faire preuve de prudence, de patience et de retenue. À cet égard, je voudrais brièvement faire trois observations.

Premièrement, en cette période critique, la priorité doit être de préserver la stabilité sur le terrain. Tous les acteurs libyens doivent s'abstenir de prendre des mesures unilatérales, qui pourraient exacerber les divisions politiques et institutionnelles. Les menaces et tentatives actuelles visant à perturber la production de pétrole et à le vendre en dehors des voies officielles sont inquiétantes et ne doivent pas être tolérées. Toutes les parties libyennes doivent permettre à la National Oil Corporation de poursuivre son travail essentiel dans l'intérêt de tous les Libyens, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité. Nous appelons toutes les parties prenantes à agir de manière constructive, transparente et inclusive.

Dans ce contexte, nous sommes extrêmement préoccupés par les informations récentes faisant état de violences, de menaces de violence, d'actes d'intimidation et d'enlèvements. De même, nous sommes très préoccupés par le rétrécissement de l'espace civique en Libye, qui se traduit notamment par des attaques contre les militants politiques, les défenseuses des

droits humains et tous les acteurs de la société civile qui tentent de faire entendre leur voix. Le meurtre de Tayeb Al-Shariri, blogueur et militant de la société civile, à Misrata, est un crime, et les responsables de cet acte odieux doivent être traduits en justice.

L'Albanie se fait l'écho du Secrétaire général en appelant à la retenue et en soulignant la nécessité de s'abstenir de toute provocation, tant en paroles qu'en actes. La mobilisation et le déplacement de convois de groupes armés exacerbent les tensions et nous rappellent les tristes scénarios auxquels le peuple libyen a dû faire face par le passé. Cette situation ne conduira à rien de positif et ne doit pas se reproduire. Il ne faut pas réduire à néant les progrès réalisés ces dernières années en Libye. Toute personne qui porte atteinte à la paix et à la stabilité en Libye ou à son processus politique doit rendre des comptes.

À ce stade critique, il est essentiel que tous les acteurs et institutions libyens adoptent une approche consensuelle pour l'avenir. Il faut veiller à ce que les parties prenantes internes et externes soient convaincues que toutes les décisions et initiatives sont légitimes et conformes aux dispositions et règlements constitutionnels et interinstitutionnels en vigueur, à commencer par la Déclaration constitutionnelle et l'Accord politique de Skhirat.

Deuxièmement, nous réaffirmons avec vigueur notre détermination à remettre le processus politique et électoral sur les rails. Nous devons encourager les Libyens à rester concentrés sur l'organisation d'élections sur des bases constitutionnelles et juridiques solides et communes, selon un calendrier déterminé. Les élections ne peuvent être reportées indéfiniment, car elles sont essentielles à la réunification et à la stabilisation durables du pays et indispensables à la réalisation des aspirations démocratiques du peuple libyen, notamment des 2,8 millions de personnes qui se sont inscrites sur les listes électorales.

À cette fin, tout en réaffirmant notre plein respect de la souveraineté de la Libye et du processus politique dirigé et contrôlé par les Libyens et facilité par l'ONU, nous appuyons pleinement les efforts de médiation de la Conseillère spéciale Stephanie Williams, y compris ceux visant à convenir de la base constitutionnelle nécessaire pour garantir la tenue d'élections libres, régulières et ouvertes à tous dans les meilleurs délais. Nous encourageons toutes les parties prenantes libyennes, y compris les dirigeants de la Chambre des députés et du Haut Conseil d'État, à coopérer pleinement avec la Conseillère spéciale.

Troisièmement, l'instabilité politique peut avoir des répercussions négatives sur le volet militaire. Le retrait des mercenaires et de tous les combattants étrangers reste une priorité essentielle. L'évolution préoccupante de la situation en Europe renforce le sentiment d'urgence de notre appel au retrait immédiat et complet des mercenaires et des forces étrangères de la Libye.

L'impasse politique actuelle risque de compromettre les progrès décisifs réalisés ces derniers mois par la Commission militaire conjointe 5+5. Cependant, son plan d'action reste un modèle fondamental pour le retrait de toutes les forces extérieures du pays, y compris les mercenaires étrangers, et il doit être mis en œuvre sans délai.

Les propos de M^{me} Shuaiter montrent clairement que les Libyens ont besoin qu'on leur redonne les perspectives démocratiques auxquelles ils ont droit. Les intérêts politiques étroits qui compromettent le processus politique et la réconciliation nationale ne doivent pas passer avant les droits et les souhaits du peuple libyen.

Nous devons donc œuvrer de concert, au sein du Conseil et avec nos partenaires internationaux, pour concrétiser l'objectif commun de stabiliser la Libye, dans l'intérêt du peuple libyen, et l'aider à construire un avenir plus pacifique et stable pour le pays et son peuple, tout en appuyant sa stabilité, son indépendance, son intégrité territoriale et son unité nationale.

Le Président (*parle en arabe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant des Émirats arabes unis.

Je tiens à remercier M^{me} Rosemary DiCarlo et l'Ambassadeur Tirumurti de leurs exposés complets. Je voudrais également remercier M^{me} Jazia Shuaiter de ses précieuses observations et saluer la présence de l'Ambassadeur Taher Elsonni, Représentant permanent de la Libye, à la présente séance.

En ce qui concerne l'évolution de la situation en Libye, nous saluons la retenue dont ont fait preuve les parties libyennes, qui se sont abstenues de tout affrontement malgré l'incertitude entourant actuellement le processus politique. Le peuple libyen a beaucoup souffert du conflit, et elles doivent donc continuer de choisir la paix comme unique voie pour parvenir à la sécurité, à la stabilité et à la prospérité en Libye. Dans le même temps, la communauté internationale doit rester résolue à apporter son appui à l'État libyen pendant cette période cruciale.

Tous les efforts diplomatiques doivent en priorité continuer de promouvoir le processus politique. Ils doivent être axés sur l'organisation d'élections présidentielle et législatives libres, régulières, ouvertes à tous et crédibles, comme affirmé dans les résolutions 2570 (2021) et 2571 (2021), ainsi que les textes issus de la deuxième Conférence de Berlin sur la Libye. Les élections doivent se tenir dans les meilleurs délais et à une date convenue par le peuple libyen.

Nous soulignons que toutes les parties doivent répondre à l'appel du Secrétaire général à faire du maintien de la stabilité en Libye une priorité absolue. Elles doivent faire preuve de retenue et éviter de prendre des mesures qui pourraient compromettre les progrès réalisés dans le règlement de la crise libyenne.

Toutes les parties doivent s'engager à privilégier un processus global de réconciliation nationale et à participer à un dialogue franc et transparent avec toutes les parties prenantes, sans exclure aucune composante de la société libyenne. Cela permettra de préserver l'unité du pays et de protéger ses institutions nationales contre les intérêts partisans et les différends. À cet égard, nous soulignons la nécessité d'associer les femmes et les jeunes à chaque étape du processus d'édification de l'État libyen.

En ce qui concerne les conditions de sécurité en Libye, mon pays salue l'action essentielle de la Commission militaire conjointe 5+5 pour instaurer la stabilité et la paix en Libye. Nous saluons également le rôle joué par la Commission dans le maintien de l'accord de cessez-le-feu, malgré l'incertitude qui plane sur la situation politique en Libye. Nous espérons vivement une intensification des efforts pour réaliser des progrès tangibles dans la mise en œuvre du plan de la Commission, qui prévoit le retrait simultané, échelonné, progressif et équilibré des forces étrangères, des combattants étrangers et des mercenaires de la Libye. À cet égard, nous renouvelons nos appels précédents à prendre le retrait au sérieux, car cette question a des répercussions sur tous les volets en Libye, en particulier les volets sécuritaire et militaire.

En outre, toutes les parties régionales et internationales doivent prendre des mesures sérieuses et concrètes pour unifier les institutions militaires et de sécurité libyennes et pour maintenir la sécurité et la stabilité dans le pays, ainsi que dans les pays voisins. L'unification de ces institutions permettra également d'éviter la création d'un vide sécuritaire. Les cellules terroristes qui restent actives dans le pays, en particulier

celles affiliées à Daech, pourraient en profiter pour réorganiser leurs forces et former de nouveaux foyers de terrorisme dans les zones frontalières du sud, notamment dans le désert de Libye et la région du Sahel. À cet égard, nous nous félicitons du rôle joué par les forces libyennes dans la lutte contre les éléments terroristes de Daech dans le sud du pays.

Les progrès réalisés dans le domaine de la sécurité ont contribué à l'amélioration de la situation économique et humanitaire en Libye. Selon un rapport du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, le nombre de personnes ayant besoin d'une assistance a diminué de 36 % cette année par rapport à l'année dernière. C'est pourquoi nous soulignons la nécessité de continuer de renforcer les efforts humanitaires, tout en mettant l'accent sur la mise en œuvre des réformes économiques et financières en Libye et en relevant tous les défis qui pourraient compromettre les progrès réalisés dans le pays au cours des derniers mois.

Enfin, les Émirats arabes unis réaffirment leur plein appui à la Mission d'appui des Nations Unies en Libye et appellent à prendre de nouvelles mesures pour l'aider à s'acquitter de son mandat de manière plus efficace.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Libye.

M. Elsonni (Libye) (*parle en arabe*) : Je tiens en premier lieu à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci et à vous remercier d'avoir organisé la présente séance, malgré les circonstances exceptionnelles que connaît le monde aujourd'hui. Je remercie également M^{me} DiCarlo, M. Tirumurti et notre sœur, M^{me} Jazia Shuaiter, de leurs exposés.

Il n'est pas exagéré d'affirmer que la plus grande difficulté pour moi aujourd'hui sera de décrire correctement la situation actuelle dans mon pays. J'ai remarqué dans certaines déclarations que les membres du Conseil avaient eux aussi du mal à décrire clairement ou même à comprendre l'évolution de la situation, non pas en raison de leur manque de connaissances, mais plutôt en raison de la complexité même de la situation.

Comme les membres du Conseil le savent et comme ils l'ont signalé aujourd'hui, la situation en Libye est très délicate. Les membres ont rappelé la regrettable

impasse politique qui prévaut depuis l'échec de la tenue des élections en décembre 2021, que nous espérons tous. Nous traversons actuellement une phase très critique. Nous nous trouvons à un carrefour dangereux. Le spectre des divisions politiques et institutionnelles plane de nouveau sur nous, un an après la signature de l'accord de Genève et ses résultats et après les efforts qui ont été déployés aux niveaux local et international pendant de nombreux mois.

Nous sommes confrontés à cette impasse politique alors même qu'un consensus collectif et la fin de la guerre et du conflit armé semblaient à portée de la main. La seule façon d'avancer est donc de collaborer activement et avec sérieux pendant cette période pour éviter de nouvelles divisions. Tous les efforts et toutes les initiatives doivent avoir pour but la désescalade, et des élections doivent être organisées dès que possible, tel qu'indiqué dans les conclusions des pourparlers de Berlin et de Paris et les résolutions du Conseil de sécurité en la matière. Il est essentiel de répondre aux aspirations des plus de 3 millions d'électeurs qui attendent avec impatience la fin de la phase de transition et de prévenir tout sabotage des préparatifs en cours, malgré les nombreux défis susceptibles de briser cet élan.

Dès que nous observons des signes de détente dans la crise libyenne et que nous avançons d'un pas, certains tentent de nous ramener plusieurs pas en arrière. Le paysage politique actuel reste marqué par des divergences et l'absence d'un véritable consensus. Cela résulte de la polarisation politique provoquée par la crise et aggravée par de multiples épisodes négatifs d'ingérence internationale de la part de pays qui nous ont transféré leurs conflits. Notre stabilité est fonction de leurs préoccupations et de leurs intérêts. Aussi la tenue d'élections transparentes et régulières, fondées sur des lois consensuelles et une base constitutionnelle solide, est-elle la seule véritable garantie qui peut permettre de redonner au peuple sa légitimité, de mettre fin au conflit et de régler la situation dans le pays. Voilà ce que nous ne cessons de répéter et ce qui ressort également de toutes les déclarations faites à la présente séance.

À cet égard, nous voudrions évoquer l'initiative du Président du Gouvernement d'unité nationale, annoncée récemment. Fidèle à sa vision, il a proposé des moyens de sortir de l'impasse politique afin de garantir la tenue des élections. Il a décrit les différents mécanismes qui permettraient d'atteindre cet objectif en créant des conditions politiques propices à la tenue des élections sans délai. Cela correspond à la position

exprimée par le Secrétaire général, qui souligne la nécessité d'organiser des élections dès que possible et de mettre fin à la période de transition, sur la base des récentes initiatives lancées par l'ONU afin d'essayer de dégager un consensus entre la Chambre des députés et le Haut Conseil d'État pour établir une base constitutionnelle consensuelle.

À cet égard, et malgré tous les obstacles, nous appelons une fois de plus tous les acteurs locaux et internationaux, en particulier l'ONU, à appuyer les efforts de la Haute Commission électorale nationale et à envoyer leurs propres équipes pour évaluer les besoins actuels afin que nous puissions préparer les prochaines élections suffisamment à l'avance. Cela montrerait clairement à tous l'engagement sincère de la communauté internationale à organiser des élections législatives lorsque les circonstances le permettront. C'est l'étape que tout le monde attend avec impatience.

L'action du Conseil de la présidence continue de susciter un consensus parmi tous les Libyens, malgré les défis existants. Les membres du Conseil de la présidence ont organisé un certain nombre de réunions et de discussions entre toutes les parties prenantes nationales dans tout le pays, afin de trouver des dénominateurs communs qui permettraient de sortir de l'impasse politique actuelle. Ils ont également l'intention de lancer le processus de réconciliation nationale.

Dans cette optique, un comité d'experts juridiques a été créé pour préparer un projet de loi qui sera soumis aux autorités législatives en vue de son adoption. Au cours de la période écoulée, les experts ont examiné et évalué plus de 30 projets de loi relatifs à la réconciliation, qui ont été présentés au Conseil de la présidence. Six d'entre eux ont été retenus et seront intégrés dans un seul et même projet. Nous annoncerons très prochainement la date du premier congrès en faveur de la réconciliation.

À propos de la réconciliation, nous devons rappeler la nécessité d'appuyer la Commission militaire conjointe 5+5, qui s'est jusqu'à présent tenue à l'écart de toute polarisation politique. Nous demandons qu'elle continue de recevoir l'appui nécessaire en vue de la pleine application de l'accord de cessez-le-feu et pour qu'elle puisse surmonter tous les obstacles qui entravent la pleine mise en œuvre de son mandat, en premier lieu la fin de toute présence étrangère sur le territoire libyen, sans exception. Il s'agit d'une demande souveraine et sans ambiguïté. Nous devons également constituer et unifier une armée professionnelle, sous le contrôle d'une

autorité civile, et qui aura pour rôle principal de protéger l'État, sa sécurité nationale et son intégrité territoriale, un État qui a le monopole des armes sous l'égide de ses institutions militaires et de sécurité.

La Libye n'est malheureusement pas épargnée par le regrettable conflit international dont le monde est témoin ces jours-ci. Jusqu'à présent, le Conseil de sécurité n'a hélas pas réussi à l'arrêter, tout comme cela fait des années qu'il ne parvient pas à trouver une solution à la crise libyenne. Il ne fait aucun doute que le conflit a des répercussions directes et indirectes sur la situation en Libye et dans la région. Ces répercussions se font sentir sur le plan économique et sur celui de la sécurité en raison de la multitude d'acteurs internationaux étroitement imbriqués qui s'affrontent sur notre territoire. Nous mettons donc en garde contre les tentatives de certains d'utiliser la Libye pour y transposer leurs différends ou régler leurs comptes, et notamment contre l'instrumentalisation du dossier énergétique. Nous tenons à souligner que nous condamnons les tentatives de saboter ce dossier et d'en faire un moyen de pression dans le conflit international en cours. Cela aurait des répercussions nationales et internationales dangereuses, surtout si cela conduit à nouveau à une situation de division. Tous les Libyens, sans exception ni marginalisation d'aucune ville ou région, ont droit à cette richesse, qui doit être équitablement partagée.

La stabilité politique de la Libye garantira sa stabilité économique et sa sécurité, ce qui contribuera à la stabilité de la région, notamment des pays voisins et du Sahel.

En conclusion, il convient de rappeler que le problème de la Libye n'est pas seulement juridique, mais qu'il s'agit d'une accumulation de problèmes politiques entre communautés qui persistent depuis des années. Toute solution proposée doit donc être globale et inclusive, et nous nous félicitons de tous les efforts déployés aux niveaux local et international pour trouver une solution pacifique à la crise actuelle, en particulier les efforts visant à rassembler les parties autour de la table des négociations. Nous appelons donc tous les Libyens à faire preuve de raison et de sagesse et à éviter la guerre et les dissensions.

Dans cet esprit, nous félicitons tous ceux qui ont contribué et contribuent à la désescalade du conflit et des affrontements qui auraient pu avoir lieu ces derniers jours, qu'il s'agisse de personnalités éminentes ou des responsables de la sécurité. Nous saluons leurs efforts, qui sont motivés par leur patriotisme et leur sens des responsabilités.

Le seul événement positif de la période écoulée a été l'expression par tous les acteurs politiques libyens de leur rejet sans équivoque du conflit et des luttes intestines. Ils se sont tous engagés à emprunter la voie d'une solution politique pacifique. Aujourd'hui nous affirmons tous que nous rejetons tout nouveau bain de sang, en particulier parmi les jeunes, provoqué par des guerres qui sèmeraient le chaos et impliqueraient indirectement d'autres pays, prouvant ainsi que les ennemis d'aujourd'hui seront les amis de demain et que le sang de nos fils qui coule aujourd'hui ne servira à rien à l'avenir.

Il est grand temps de mettre fin au cycle de conflit qui dure depuis 2011. Il est grand temps de surmonter les divergences douloureuses du passé et de conclure

un véritable pacte national qui nous unisse, au lieu de nous diviser, et nous rende plus forts, au lieu de nous affaiblir. Nous sommes convaincus qu'avec la volonté et la persévérance de notre peuple, nous avancerons dans la bonne direction vers la réconciliation et l'apaisement des tensions. Quels que soient les défis à relever, nous construirons un État fondé sur des institutions et le droit, un État stable et prospère.

Le Président (*parle en arabe*) : Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre l'examen de la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 50.